

Date : 11/01/11

## Croix des Gardes : le permis de la crèche signé hier



**People and Baby** et la Ville attendent désormais les délais de recours et le passage du dossier en préfecture. Voici, vue de l'intérieur et de l'extérieur (ci-dessous), la future crèche de la Croix des Gardes. DR

La société chargée de la construction et de l'exploitation de la structure d'une soixantaine de places prévoit toujours l'inauguration en mai 2012. Le permis de construire de la future **crèche** de la Croix des Gardes a été signé hier. Le dossier de **People and Baby**, la société qui avait été sélectionnée sur appel d'offres par la Ville est conforme aux lois d'urbanisme. Reste désormais et à attendre les délais de recours traditionnels ainsi que le passage du dossier en préfecture. Le premier coup de pioche sera donné dans la foulée au boulevard du Périer. Pas d'inquiétude à avoir quant aux délais, commente Marie-Christine Repetto-Lemaître, adjointe déléguée aux affaires sociales et référente sur ce dossier, le projet est dans les temps : « **People and Baby** assure qu'elle pourra construire la structure en moins d'un an. L'inauguration reste donc prévue en mai 2012. »

Si tout se passe comme l'élue le prédit, Cannes devrait accueillir sa première crèche en délégation de service public d'ici un an et demi. La crèche sera « municipale » mais gérée par une entreprise privée.

Les tarifs seront les mêmes qu'ailleurs

Cela ne changera rien pour le public qui verra ses délais d'attente pour l'entrée en structure de ses bébés raccourcir : mêmes tarifs, même service cantine (des repas bio, sans produits

## **a** Évaluation du site

Le site Internet du journal Nice Matin diffuse l'actualité de Nice, de France et du monde sous forme d'articles.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 109

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

réchauffés), même période de fermeture (3 semaines). On note simplement un petit bonus au niveau des horaires qui seront poussés jusqu'à 19 heures (au lieu de 18 heures et 18 h 30).

En réalité, la différence réside dans l'investissement de la ville consenti pour le projet : la crèche privée coûte 25 % moins cher au contribuable. Pour ce faire, la ville met simplement à disposition de la société - sous la forme d'une concession de 20 ans - le terrain nécessaire à la construction (au 8, 10 boulevard du Périer) et elle lui verse 800 000 euros par an pour assurer le maintien des tarifs aux familles. **People and Baby** assurera quant à elle à ses frais la création et l'exploitation du bâtiment destiné à accueillir soixante nouveaux nés. Une exploitation sous « strict contrôle de la ville avec les mêmes critères qu'une crèche en régie municipale » a encore insisté Christophe Santelli-Estrany élu aux affaires juridiques en conseil municipal.

En tout (frais d'étude et travaux) la société investira 5,8 Me sur ce projet.

Chrystèle Burlot